



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sections de communes

Question écrite n° 121820

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les modalités à effectuer dans le cadre d'un transfert d'une section à une commune. Il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions en la matière et plus précisément si la réalisation d'un acte notarial de transfert est nécessaire.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121820

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2011, page 11925

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)